

## Termes de Reference

### Activité : B1 – 1.3 Formation de médias et des OSC sur les droits et devoirs en matière d'accès à l'information

Titre du Projet	Programme d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones #PAGOF
Partenaires	Tunisie, Côte d'Ivoire, Burkina Faso
Opérateurs	Expertise France et CFI
Directeurs de Projet	Emilie Bècle – Julie Abrivard
Email	<a href="mailto:Emilie.beacle@expertisefrance.fr">Emilie.beacle@expertisefrance.fr</a> ; <a href="mailto:jad@cfi.fr">jad@cfi.fr</a>
Pays/institution	Tunisie/ Médias – OSC
Opérateur sur l'activité	CFI
Activité	Activité : Formation de médias et des OSC sur les droits et devoirs en matière d'accès aux informations

### Description et contexte du PAGOF

Lors de sa co-présidence du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO - sept. 16-sept. 17), et dans le cadre de son Plan d'Action National 2018-2020, la France s'est engagée à soutenir la transparence de l'action publique au niveau international en affichant un soutien aux pays francophones dans la mise en œuvre de leur plan d'action. Le Gouvernement français a ainsi décidé de mettre en place, via un financement de l'AFD, le **Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF)**.

Sur cette base l'AFD a décidé de confier à Expertise France (Agence française d'Expertise Technique Internationale) et CFI (Agence Française de développement médias) ce projet d'Assistance Technique, d'une durée de 3 ans, à destination des pays d'Afrique francophone, et ainsi d'accompagner ces derniers dans la mise en œuvre de leur réforme de gouvernement ouvert. Ce volet cible en priorité les 3 pays déjà membres de l'initiative internationale, à savoir la Tunisie, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

L'objectif général du #PAGOF est de soutenir et accompagner les administrations et la société civile (dont les médias) des pays bénéficiaires (Tunisie, Burkina Faso et Côte d'Ivoire) dans la réalisation de leurs engagements en lien avec le gouvernement ouvert afin de respecter les principes du PGO que sont la transparence de l'action publique et l'accès aux données, l'intégrité de l'action publique et des agents publics et l'utilisation des nouvelles technologies en faveur de l'ouverture et de la redevabilité. Il vise également à sensibiliser et soutenir les efforts des pays d'Afrique francophone dans leur démarche d'adhésion au PGO. Dans ce cadre, Expertise France se chargera plus particulièrement de l'appui aux autorités, et CFI de l'appui aux organisations de la société civile (dont les médias).

Deux axes d'intervention ont été priorisés pour chaque pays : le premier (Axe A) se concentre sur des activités de sensibilisation aux principes de gouvernement ouvert et principes méthodologiques liés au PGO ; le second (Axe B) s'attache à appuyer la mise en œuvre technique des Engagements pris par chaque pays dans le cadre de leur Plan d'Action National (PAN).

## Description des Objectifs de l'activité

Cette activité s'inscrit dans le cadre de l'Engagement N°1 du PAN 3 « Renforcer le droit d'accès à l'information » et vise à améliorer les connaissances des médias et de la société civile sur les différentes dispositions de la loi organique relative au droit d'accès à l'information et en particulier sur les possibilités de demande d'accès à l'information.

A la fin de cette formation organisée en deux sessions (une session pour les médias et une session pour la société civile), les participants formés doivent pouvoir être en mesure de faire des demandes d'accès à l'information, de mieux appréhender les dispositions de la loi organique n°2016-22 du 24 mars 2016 relative au droit d'accès à l'information et d'avoir une meilleure compréhension entre droit d'accès à l'information et protection des données personnelles.

Lors de cette formation de 6 jours (3 jours par session), les participants verront leurs compétences et connaissances renforcées sur le droit d'accès à l'information de manière générale et sur la loi organique n°2016-22 du 24 mars 2016 relative au droit d'accès à l'information :

- Obligation de publication proactive de l'information : qu'est-ce que cela veut dire ? ; quelles sont les informations que l'administration doit publier régulièrement et de manière proactive ? comment est-ce que ces informations doivent –elles être publiées ? où est ce que ces informations peuvent être trouvées ? quels sont les exceptions au droit d'accès à l'information ? etc.
- Comment faire une demande d'accès à l'information : quelle est la procédure à suivre ? comment présenter/formuler sa demande ? comment se fait le dépôt d'une demande ? y a-t-il de frais à supporter lors de la présentation d'une demande etc.
- Réponse aux demandes d'accès à l'information : quels sont les délais de réponse ? est-ce qu'une demande peut être rejetée ? Quelles sont les possibilités de recours ? etc.
- L'instance d'accès à l'information : Qu'est-ce l'instance d'accès à l'information ? quelle est sa mission et ses attributions ? quel est le fonctionnement de l'instance ? etc.
- Accès à l'information et protection des données personnelles : quelles dispositions doivent être prises ? etc.

Le prestataire devra essayer de combiner dans le programme de formation des parties théoriques et pratiques.

## Prestation à fournir

Le prestataire devra:

- Proposer un programme de formation détaillé (modules abordés, méthodes pédagogiques utilisées, format des modules, supports de formation éventuels etc.) et adapté aux deux groupes de participants (médias et OSC) ;
- Préparer tous les supports de formation nécessaires ;
- Animer la formation ;
- Prévoir une évaluation des connaissances des participants au début de la formation et à la fin de la formation pour évaluer les connaissances acquises par ces derniers.

## Livrables Attendus

- Tous les supports de formation
- Un rapport de mission
- Les évaluations des connaissances de participants réalisées au début et à la fin de la formation

## Participants

Au maximum 20 personnes par session

## Type de contrat

Court terme

## Nombre de jours d'expertise

Au maximum 10 jours de prestation

## Calendrier prévisionnel

Juin 2020

## Lieu d'exécution

Tunis

## Profil requis de l'expert

### Qualifications et compétences

- Connaissance des principes de gouvernement ouvert, transparence des gouvernements, accès à l'information, participation citoyenne etc. ;
- Parfaite connaissance de la loi d'accès à l'information tunisienne ;
- Bonne connaissance du contexte administratif tunisien notamment au niveau local ;
- Une bonne maîtrise des langues arabe et française ;
- Excellentes compétences orales.

### Expérience professionnelle générale et spécifiques

- Expérience dans la mise en œuvre de projet/activités sur les principes de gouvernement ouvert, l'accès à l'information, la transparence des gouvernements, lutte contre la corruption etc. ;
- Expérience en tant que formateur ;
- Expérience dans des activités similaires ;
- Capacité à travailler en milieu interculturel.

## Langue(s) de travail

Français

## Soumission des propositions

Les prestataires intéressés doivent inclure les documents suivants dans leurs propositions :

- Une proposition technique détaillant leur compréhension du contexte et des termes de référence, la méthodologie proposée ainsi qu'une proposition de calendrier (40 points)
- Le (s) CV du/des expert(s) proposés contenant des informations détaillées sur les qualifications, les expériences professionnels en lien avec le profil requis (40 points)
- Une proposition financière détaillée en jours-homme au total. La proposition financière soit présenté le montant total HT et TTC sous le modèle ci-dessous (20 points)

<b>le nom de votre société</b>		<b>DEVIS</b>	
adresse			
CP Ville			
Tél :			
Email de contact			
Numéro d'enregistrement :			
		CFI - Agence française de développement médias	
		62, rue Camille Desmoulins	
		92130 Issy-Les-Moulineaux	
Référence :			
Date :			
N° client :			
<b>Intitulé: Description du projet et/ou Produit(s)</b>			
Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total
<b>Prestation</b>			
jours de prestation intellectuelle			0,00 €
			0,00 €
		Sous-Total 1 HT	0,00 €
<b>Frais remboursables sur pièces justificatives (le cas échéant)</b>			
			0,00 €
			0,00 €
			0,00 €
			0,00 €
			0,00 €
		Sous-Total 2 HT	0,00 €
		Total HT	0,00 €
		T.V.A (si applicable)	0,00 €
		<b>Total TTC</b>	<b>0,00 €</b>
Date		Signature	

La proposition complète doit être envoyée par e-mail au plus tard le 30 avril 2020 aux adresses mails suivantes : [jad@cfi.fr](mailto:jad@cfi.fr) et [pagof.tn@gmail.com](mailto:pagof.tn@gmail.com)